



Thierry MURIE

Vice-président de la FFR

-

Didier RETIERE

Directeur Technique National

Dossier suivi par :

Benoît OSZUSTOWICZ : benoit.oszustowicz@ffr.fr

Julien TREHARD : julien.trehard@ffr.fr

*A l'attention des **Présidents de Comités Territoriaux,
Présidents de Comités Départementaux,
Secrétaires généraux Territoriaux et
Départementaux***

*A transférer aux **Présidents de clubs,***

Le 7 septembre 2017,

Objet : Journées Sécurité du Joueur 2017-2018

Madame, Monsieur,

En complément de notre courrier du 9 Juin 2017, précisant l'organisation des Journées « **Sécurité du joueur 2017** » :

Suite aux journées « sécurité du joueur » que vous mettrez en place. Un état des lieux Territorial ou départemental sera réalisé par l' élu en charge du dossier. **Il recensera sur l'intégralité des clubs, le référent Educatif EDR et Compétition pour chacun d'eux.**

Pour ce faire, ce recensement fera suite à l'animation de la Journée réalisée en Club, une attestation signée par le Président du club sera transmise par mail à l'attention du Président du comité territorial ou à son représentant. L'attestation signalera que les deux animations ont été réalisées au sein du club en direction de tous les éducateurs et entraîneurs (liste de présence à joindre).

Le retour de ces attestations de clubs vers les comités est fixé au 30 novembre 2017. La FFR sera à même, à partir de cette date, de contacter les comités pour effectuer un contrôle.



Dans le cas de rassemblement, les référents de chaque club qui auront participé à la journée territoriale ou départementale pourront soit co-animer la journée sécurité du joueur du rassemblement soit animer la journée sécurité au sein de leur club

Il est important de comprendre que ces journées doivent entrer dans le cadre de la formation continue des éducateurs – entraîneurs et dans la mise en place d'Equipe Technique de club au niveau éducatif et compétitif.

Ces journées font partie du dispositif Fédéral de prévention des blessures vis-à-vis de notre assureur. La non-réalisation au sein du club engagerait la responsabilité du Président.

Pour la saison 2017/2018 et dans le cadre de contrôle de la FFR, elles ne donneront pas lieu à des pénalités financières en raison d'absences des éducateurs ou entraîneurs à ces journées.

Cette mesure se veut incitative et non pénalisante. Toutefois, une évaluation sera effectuée sur le nombre d'absences. Dans le cas où nous rencontrerions un grand nombre d'absences, la FFR se réservera le droit de remettre en place des sanctions financières dès la saison 2018/2019.

Comptant sur votre vigilance et votre implication, nous sommes persuadés que ces journées améliorent les contenus d'entraînement et permettent une meilleure Sécurité du joueur.

Thierry MURIE

RETIERE

Didier



Copies : B. LAPORTE ; S. SIMON ; C. DULLIN ; A. MARTINEZ ; JM. ARAZO ; D. RETIERE ; T. HERMEREL ; J. DUME ; Secrétaires Généraux des comités territoriaux ; Référents Sécurité